

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement

30 novembre 2017

Séance plénière

DREAL et DRDJSCS
Auvergne-Rhône-Alpes



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Sommaire

- 1 - Actualités
- 2- Bilan triennal SRU : avis du CRHH
- 3 - Point d'avancement sur les aides à la pierre : parc public et parc privé
- 4 - Renfort hivernal
- 5 - Point d'avancement sur le NPNRU
- 6 - Point sur l'intégration des réfugiés
- 7 - Foncier public : avis du CRHH sur la liste des terrains mobilisables à des fins de logement

1 - ACTUALITÉS

Rappel : l'article 81 de la loi Égalité et Citoyenneté a défini le contenu et le calendrier des prochaines CUS pour la période 2018-2023

Dépôt des projets au 31 décembre 2017

Signature des conventions négociées au 30 juin 2018

Un contexte évolutif

Le projet de loi de finances pour 2018 (article 52) implique de nouvelles conditions d'exercice pour les bailleurs non encore stabilisées

De facto, un nouveau calendrier d'élaboration des prochaines CUS fera l'objet d'un article dans la future loi Logement pour confirmer les échéances suivantes :

Dépôt des projets avant le 1^{er} janvier 2019

- Signature des conventions avant le 1^{er} juillet 2019 (avec effet rétroactif des engagements au 1^{er} janvier 2019).

Les conventions signées en 2011 seront prorogées jusqu'au 31 décembre 2018.

Stratégie logement 3 piliers



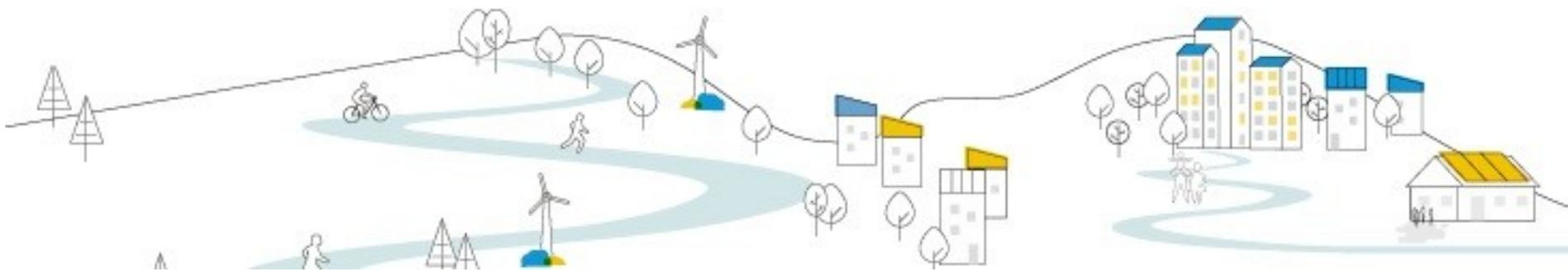
**Construire plus,
mieux et moins cher**



**Répondre
aux besoins de chacun**



**Améliorer
le cadre de vie**





Construire plus, mieux et moins cher, là où c'est nécessaire

Mobiliser le foncier urbanisable, grâce à des mesures fiscales incitatives

pour les personnes physiques:

- abattement exceptionnel sur 3 ans, en zones urbaines tendues (A bis, A et B1)
- cumulable avec l'abattement pour durée de détention, sur les cessions de terrains à bâtir sous réserve de construction, et d'immeubles bâtis sous condition de densification
- taux de l'abattement différencié selon la nature des logements construits : 100 % pour du logement social, 85 % pour du logement intermédiaire, 70 % pour du logement libre.

pour les entreprises :

- prorogation du taux réduit de 19 % pour les cessions de bureaux, locaux commerciaux ou industriels en vue de la transformation en logement
- extension aux cessions de terrains à bâtir en vue de la construction de logements.

pour les collectivités :

- élaboration d'un dispositif d'intéressement financier des collectivités locales à la construction dans le cadre du groupe de travail sur la réforme de la taxe d'habitation issu de la Conférence nationale des territoires.



Construire plus, mieux et moins cher, là où c'est nécessaire

Lancer de grandes opérations d'urbanisme de façon concertée et partenariale avec les collectivités locales et les opérateurs privés : les projets partenariaux d'aménagement

Recentrer l'investissement locatif intermédiaire et le prêt à taux zéro :

- Dispositif Pinel :
 - recentré sur les zones A bis, A et B1 de 2018 à 2021 et dans les communes couvertes par un contrat de redynamisation de site de défense ;
 - prolongé d'un an en zone B2 et C avec agrément pour les acquisitions de logements ayant fait l'objet d'un dépôt de demande de PC au plus tard le 31 décembre 2017 et à la condition que cette acquisition soit réalisée au plus tard le 31 décembre 2018.
- PTZ (prêt à taux zéro) :
 - pour l'achat d'un logement neuf ciblera les zones A bis, A et B1, avec souplesse de transition sur les zones B2 et C en 2018 et 2019. Maintien du PTZ dans les communes couvertes par un contrat de redynamisation de site de défense.
 - pour l'achat d'un logement ancien, sera recadré sur les zones B2 et C (pour soutenir la revitalisation des secteurs détendus) et pour la vente HLM.

Accélérer la vente HLM

Réduire les incertitudes liées aux recours

Répondre aux besoins de chacun pour l'accès au logement pour tous



Protéger les plus fragiles – plan « logement d'abord »

- Produire des logements sociaux et très sociaux adaptés aux besoins
- Renforcer l'accompagnement vers et dans le logement
- Fluidifier le parc d'hébergement en accélérant l'accès au logement ordinaire ou adapté avec un accompagnement social (plateformes territoriales d'accompagnement)
- => Réformer structurellement la politique de l'hébergement et l'accès au logement : réduction de parc d'hébergement au profit du logement, réduction des nuitées hôtelières
- 15 territoires de mise en œuvre accélérée du plan. Appel à manifestation d'intérêt lancé le 20 novembre. Date limite pour candidater : le 20 février 2018. Dossier à télécharger en cliquant [ici](#).

Un lien avec les politiques d'asile et d'intégration : orientation des réfugiés vers le logement pour fluidifier le dispositif d'asile => Mobilisation à venir de 25 000 logements.

Développer l'offre à destination des jeunes

Encourager la construction de logements intermédiaires

Créer un bail mobilité

Répondre aux besoins de chacun pour l'accès au logement pour tous



Réformer les aides au logement et la politique des loyers dans le parc social

- réduire le montant des aides personnelles dans le parc social tout en préservant le pouvoir d'achat des allocataires par une baisse des loyers. Aucun bénéficiaire des aides au logement ne verra sa situation se dégrader
- les organismes de logement social bénéficieront d'avantages économiques : maintien du taux du livret A à son niveau actuel pendant deux ans, et par un allongement de la maturité de certains prêts du fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et des consignations. Un dispositif de péréquation entre bailleurs sera créé afin qu'aucun bailleur ne soit pénalisé
- prise en compte des revenus des allocataires de façon plus contemporaine (année N au lieu de l'année N-2 comme actuellement) à partir de 2019.

Favoriser la mobilité dans le parc social

Améliorer les relations entre bailleurs et locataires

Réformer la taxe d'habitation

Améliorer le cadre de vie, accélérer les transitions énergétiques et numériques



Augmenter les crédits du programme de renouvellement urbain (NPNRU)

Doubler les moyens du NPNRU (passer de 5 à 10 Md€ équivalent subvention)
L'État contribuera sur la durée du programme à hauteur de 1 Md€.

Revitaliser les villes moyennes et les centres bourgs

Enveloppe spécifique de la CDC : financer des prestations d'ingénierie, investir en fonds propres dans les projets immobiliers, accompagner les EPF et collectivités dans les opérations foncières

Moyens exceptionnels d'Action Logement : programme en faveur de la construction, de la réhabilitation et de la mise aux normes de logements dans les villes moyennes.

Soutenir l'investissement local

Améliorer le cadre de vie, accélérer les transitions énergétiques et numériques



Développer le numérique

Lutter contre la précarité énergétique

Supprimer toutes les passoires thermiques du parc social d'ici la fin du quinquennat (environ 330 000 logements concernés) ;

Pour le parc privé, l'appui à la rénovation énergétique sera renforcé pour viser 150 000 rénovations par an.

À noter, dans le cadre du grand plan d'investissement 2018-2022, le programme « habiter mieux » de l'ANAH sera renforcé (+1,2 milliard d'euros). Le programme « habiter mieux » permettra de financer la rénovation de 75 000 logements par an (sur les 150 000 visés).

→ Annonce du plan de rénovation des bâtiments le 24 novembre par les ministres.

Proroger et aménager le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)

Plan de rénovation énergétique des bâtiments lancé le 24 novembre 2017

Les objectifs

- **Accompagner tous les ménages** dans la rénovation de leur logement et **prioritairement lutter contre la précarité énergétique** ;
- **Faire des bâtiments publics des bâtiments exemplaires** en matière d'efficacité énergétique ;
- **Créer une nouvelle dynamique de filière** pour rénover **plus, mieux et moins cher**
- **Entraîner les territoires** par la mobilisation des acteurs locaux

Les axes

- 4 axes déclinés en 13 actions ; une feuille de route pour la rénovation énergétique qui vise à faire baisser durablement notre consommation énergétique.
 - 1) **Faire de la rénovation énergétique une priorité nationale identifiée aux objectifs hiérarchisés**
 - 2) **Lutter contre la précarité énergétique et massifier la rénovation pour les particuliers**
 - 3) **Favoriser la rénovation des bâtiments publics et tertiaires**
 - 4) **Renforcer les compétences et l'innovation**

Plan de rénovation énergétique des bâtiments lancé le 24 novembre 2017

La méthode

Jusqu'à la fin janvier 2018, l'ensemble des parties prenantes – fédérations professionnelles, associations de consommateurs, associations environnementales, représentants des collectivités territoriales et opérateurs publics mais également le grand public – **seront consultés pour contribuer à l'élaboration de la feuille de route :**

- Au niveau national, des ateliers de concertation permettront d'affiner la stratégie et d'étoffer les axes clés ;
- Des réunions locales seront organisés par l'État pour que tous les acteurs puissent s'exprimer ;
- Le Conseil national de la transition écologique et le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique rendront un avis consultatif formel.

Le plan sera soumis à une **consultation sur internet** pour recueillir les contributions, les remarques, les bonnes idées et les propositions concrètes de chacun.

2 – BILAN TRIENNAL SRU

Procédure :

- 17 février : présentation du cadrage régional et du bilan provisoire en CRHH
- 30 mai : le CRHH plénier a émis un avis favorable sur les 32 projets d'arrêtés de carence proposés par les préfets, en proposant des ajustements
- 26 juin : le préfet de région a transmis la synthèse régionale du bilan triennal à la commission nationale (en prenant en compte les demandes du CRHH).
- 18 octobre : la commission nationale a rendu son avis au ministre.
- 8 novembre : le ministre a demandé aux préfets de région de reconsidérer la situation de quelques communes.

En lien avec les préfets de département, le préfet de région propose les modifications suivantes :

**Vote du
CRHH
nécessaire**

- Gaillard (74) proposée à la carence (pas de majoration car commune non prélevée)
- Saint-Clair-du-Rhône (38) : majorée à +50 % (*pour rappel : pas de majoration prévue initialement*)

Au final, un taux de carencement de 50 % en Auvergne-Rhône-Alpes (33 communes sur les 66 entendues en commission départementale).

3 - AIDES A LA PIERRE

PARC PUBLIC

LLS : situation au 22 novembre 2017

Auvergne-Rhône-Alpes : bilan des agréments au 22 novembre 2017

source SISAL

Territoires de gestion		Programmation finale (notification du 28 septembre 2017)	Situation au 22 novembre 2017(hors ANRU)					
		Dotation finale septembre 2017 (1)	Nombre de logements agréés				Consommation crédits	
		Dotation prévisionnelle (y compris reliquat)	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL LLS	Consommation d'AE	% conso AE
01	CD AIN	3 255 543 €	355	202	634	1191	1 638 000,00 €	50,31%
03	CD ALLIER	649 927 €	44	85	49	178	606 336,00 €	93,29%
07	DDT ARDECHE	239 117 €	62	27	24	113	145 424,00 €	60,82%
15	DDT CANTAL	169 640 €	46	22	86	154	116 864,00 €	68,89%
26	DDT DROME	1 479 014 €	307	175	1	483	1 413 200,00 €	95,55%
38	CA DU PAYS VOIRONNAIS	496 904 €	65	32	8	105	345 600,00 €	69,55%
38	CA GRENOBLE ALPES METROPOLE	4 788 575 €	90	67	285	442	644 500,00 €	13,46%
38	DDT ISERE	1 722 189 €	152	79		231	640 034,00 €	37,16%
42	DDT LOIRE	1 057 720 €	266	121	7	394	905 720,00 €	85,63%
43	DDT HAUTE-LOIRE	112 666 €	24	10	52	86	58 920,00 €	52,30%
63	CA CLERMONT COMMUNAUTE	1 612 698 €	169	69	32	270	541 457,00 €	33,57%
63	DDT PUY-DE-DOME	300 231 €	38	14		52	74 994,00 €	24,98%
69	METROPOLE DE LYON	8 715 599 €	209	82	70	361	2 066 116,00 €	23,71%
69	DDT RHONE	1 634 102 €	605	166	632	1403	1 024 500,00 €	62,69%
73	CA CHAMBERY METROPOLE	648 595 €	45	59	75	179	561 600,00 €	86,59%
73	DDT SAVOIE	704 283 €	42	31	100	173	321 586,00 €	45,66%
74	CA ANNEMASSE	816 339 €	63	37	8	108	408 600,00 €	50,05%
74	DDT HAUTE SAVOIE	5 353 544 €	632	391	381	1404	4 630 585,00 €	86,50%
		390 858 €						
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		34 147 543 €	3214	1669	2444	7 327	16 144 036,00 €	47,28%

(1) : les dotations indiquées tiennent compte de la répartition prévisionnelle du bonus AA et du CPER 74.

4 883 PLUS-PLAI sur 38 319 agréés au plan national soit 12,7%

7 237 logements au total sur 51 263 agréés au plan national soit 14,1%

Perspectives LLS fin 2017

- **Une dotation réduite notifiée à fin septembre**
- **Des perspectives actualisées à novembre 2017 qui expriment un besoin complémentaire de 4,5 M€ remonté au national pour un prévisionnel de 16 300 logements, dont 4 150 PLAI, 6 880 PLUS et 5 270 PLS.**
- **Un redéploiement interne à la région en cours pour un prévisionnel de 14 800 logement, dont 3 700 PLAI, 6 100 PLUS et 5000 PLS**
- **Un redéploiement national à fin novembre**

PARC PRIVE

Atteinte des objectifs « Habiter Mieux » au 21 novembre 2017

- Habiter Mieux : 3 941 logements HM aidés pour un objectif de 11 650 (composé de 7 950 logements et 3 700 « aides aux copropriétés fragiles ») sur 34 601 logements HM aidés au plan national pour un objectif de 100 000.

Malgré un léger tassement du dynamisme de dossiers engagés, la région Auvergne Rhône Alpes est toujours dans le trio de tête du nombre de logements engagés HM, avec l'Occitanie (4 511 logements engagés pour un objectif de 10 260) et Grand Est (4 326 pour un objectif de 13 500).

A titre de comparaison, au 21/11/2016, 3 146 logements HM avaient été engagés : hausse de +25% à cette date par rapport à l'année dernière.

Les délégations de la Loire (679 logements HM, objectif atteint à 49%), du Puy de Dôme (370 logements HM, objectif atteint à 57%), de la Drôme (447 logements HM, objectif atteint à 62%) et de l'Allier (434 logements HM, objectif atteint à 63%) représentent à elles quatre près de 50% des logements engagés de notre région.

Pour mémoire, PO Autonomie : 1742 logements aidés

Consommations Anah-FART au 21 novembre 2017

Auvergne-Rhône-Alpes est toujours au dessus du rythme national au niveau des consommations : ANAH : 56% des dotations (52% pour le national) et FART 43% des dotations (34% pour le national)

Déléataire. Libellé	Anah			FART		
	Dotation ANAH	Consommation (infocentre : états des engagements par secteur)	Taux de consommation ANAH	Dotation FART	Consommation (infocentre : états des engagements par secteur)	Taux de consommation FART
01. CD AIN	4 891 586 €	2 745 368 €	56%	1 096 384 €	531 047 €	48%
03. CD ALLIER	5 985 686 €	3 755 969 €	63%	1 341 612 €	732 832 €	55%
07. ANAH	5 605 502 €	3 232 176 €	58%	1 256 399 €	538 541 €	43%
15. ANAH	5 075 480 €	2 354 391 €	46%	1 137 602 €	318 647 €	28%
26. ANAH	5 519 776 €	4 940 932 €	90%	1 237 185 €	812 574 €	66%
38. ANAH	4 003 250 €	1 784 033 €	45%	897 275 €	363 424 €	41%
38. CA PAYS VOIRONNAIS	695 692 €	636 824 €	92%	155 930 €	132 335 €	85%
38. ME GRENOBLE ALPES	3 394 233 €	614 221 €	18%	760 772 €	49 365 €	6%
42. ANAH	9 087 212 €	5 669 812 €	62%	2 036 778 €	1 121 390 €	55%
43. ANAH	3 732 513 €	2 355 058 €	63%	836 593 €	457 514 €	55%
63. ANAH	5 670 616 €	3 091 351 €	55%	1 270 993 €	563 512 €	44%
63. CA CLERMONT	2 217 995 €	1 257 289 €	57%	497 134 €	222 553 €	45%
69. ANAH	2 815 314 €	1 542 608 €	55%	631 015 €	266 900 €	42%
69. ME MÉTROPOLE DE LYON	5 653 902 €	3 670 580 €	65%	1 267 247 €	332 819 €	26%
73. ANAH	2 520 682 €	1 003 580 €	40%	564 978 €	185 108 €	33%
73. CA CHAMBERY	759 041 €	432 050 €	57%	170 129 €	73 425 €	43%
74. ANAH	4 447 016 €	1 447 516 €	33%	996 740 €	304 715 €	31%
74. CA ANNEMASSE	469 504 €	141 677 €	30%	105 234 €	29 289 €	28%
TOTAL AURA (hors réserve)	72 545 000 €	40 675 435 €	56%	16 260 000 €	7 035 990 €	43%
TOTAL FRANCE (hors réserve)	680 000 000 €	353 450 635 €	52%	185 000 000 €	63 179 039 €	34%

Atteinte des objectifs Habiter Mieux au 21 novembre 2017

Délégataire. Libellé	Département	Objectif HM 2017	Logements HM engagés 2017	Taux d'atteinte de l'objectif HM
01. CD AIN	Ain	652	246	38%
03. CD ALLIER	Allier	691	434	63%
07. ANAH	Ardèche	621	222	36%
15. ANAH	Cantal	500	234	47%
26. ANAH	Drôme	718	447	62%
38. ANAH	Isère	670	147	22%
38. CA PAYS VOIRONNAIS	Isère	109	67	61%
38. ME GRENOBLE ALPES	Isère	892	28	3%
42. ANAH	Loire	1 393	679	49%
43. ANAH	Haute-Loire	443	249	56%
63. ANAH	Puy-de-Dôme	653	370	57%
63. CA CLERMONT	Puy-de-Dôme	432	167	39%
69. ANAH	Rhône	402	138	34%
69. ME MÉTROPOLE DE LYON	Rhône	1 843	187	10%
73. ANAH	Savoie	407	103	25%
73. CA CHAMBERY	Savoie	152	52	34%
74. ANAH	Haute-Savoie	928	161	17%
74. CA ANNEMASSE	Haute-Savoie	144	10	7%
TOTAL AURA		11 650	3 941	34%
TOTAL FRANCE		100 000	34 601	35%

Perspectives « Habiter Mieux » à fin 2017

-> **environ 5 600 logements*** Habiter Mieux à fin 2017 en région (5 500 PO PB HM et 125 en copropriétés en difficulté) **et 900 en copropriétés fragiles**

pour un objectif prévu de 7 950 logements et 3 750 copropriétés fragiles

Les objectifs en PO autonomie seraient atteints à 100 % (2265 logements), les PO LHI TD à environ 30 % (176 logements pour un objectif de 665), les PB à hauteur d'environ 80 % (616 logements pour un objectif de 760)

→ des résultats pour la région qui sont dans la tendance nationale.

* selon enquête de fin de gestion 2017 réalisée en septembre auprès des territoires de gestion

4 – RENFORT HIVERNAL

HIVER 2017/ 2018

Mise en œuvre des mesures hivernales pour les personnes sans abri

Rappel des modalités d'actions
et présentation des capacités chiffrées

Principaux leviers d'actions du renfort hivernal activé du 1^{er} novembre au 31 mars

La mobilisation des acteurs sous l'égide du préfet de département

- dont SIAO, acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement)

Le renforcement du dispositif d'hébergement :

- recours à des places exceptionnelles en CHRS ou en structures d'hébergement d'urgence
- mobilisation de places exceptionnelles (ex : bâtiments mis à dispositif tels que gymnases, casernes, locaux inoccupés...)

Et du dispositif de veille sociale

- accueils de jour ouverts la nuit
- renforcement des équipes du 115 et des maraudes / équipes mobiles

Chaque semaine, remontées d'informations relatives aux capacités d'hébergement à la DGCS

- Données chiffrées et agrégées à l'échelle régionale sur le nombre de places ouvertes et occupées sur les demandes non pourvues (à partir des données des SIAO)

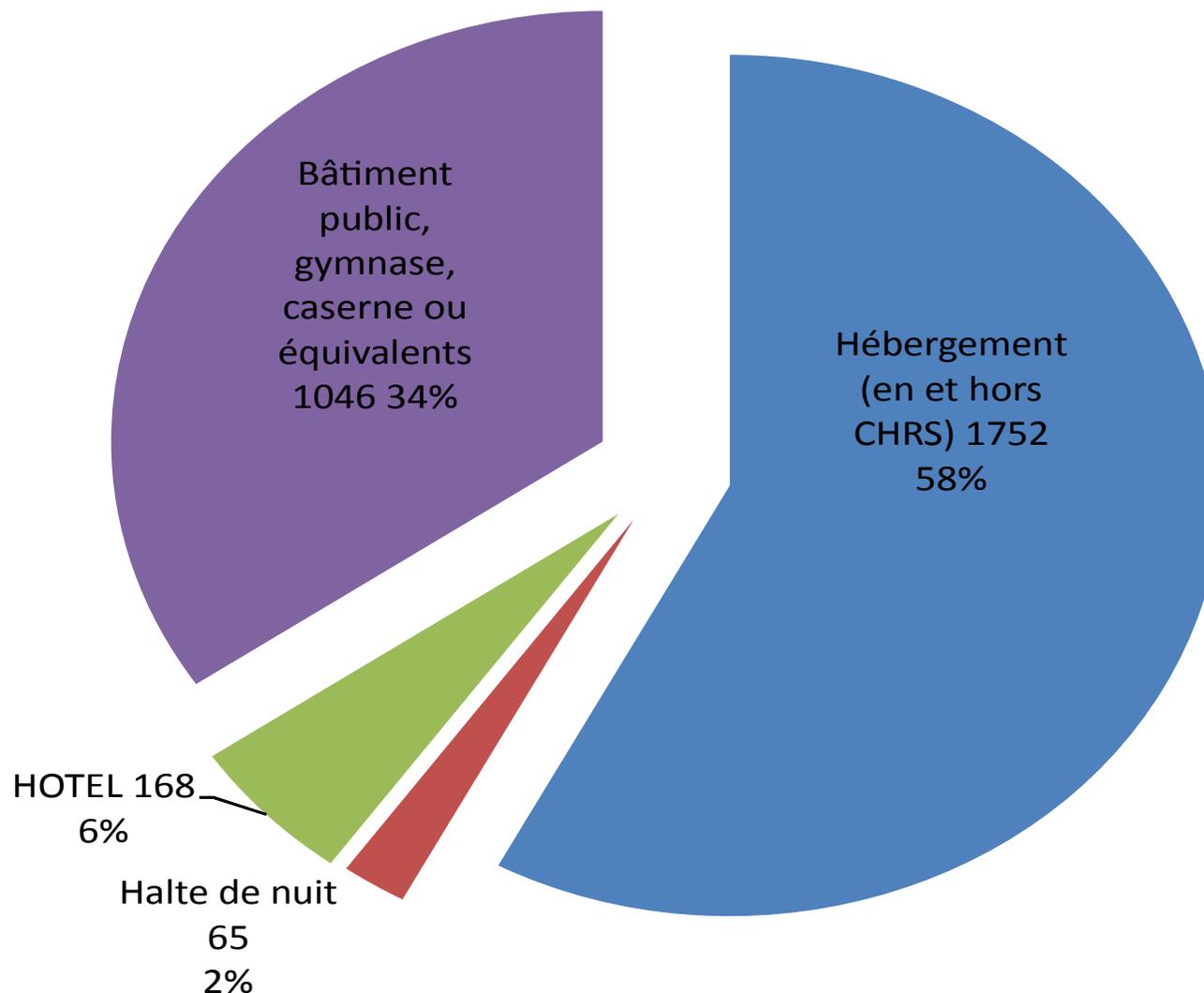
A la fin de la période hivernale, bilan spécifique effectué par les DDCS/PP transmis à la DGCS, relatif à :

- la veille sociale,
- au profil des personnes accueillies
- et solutions apportées aux usagers (dont nombre d'évaluations sociales, mesures AVDL, ou accès à des solutions durables)

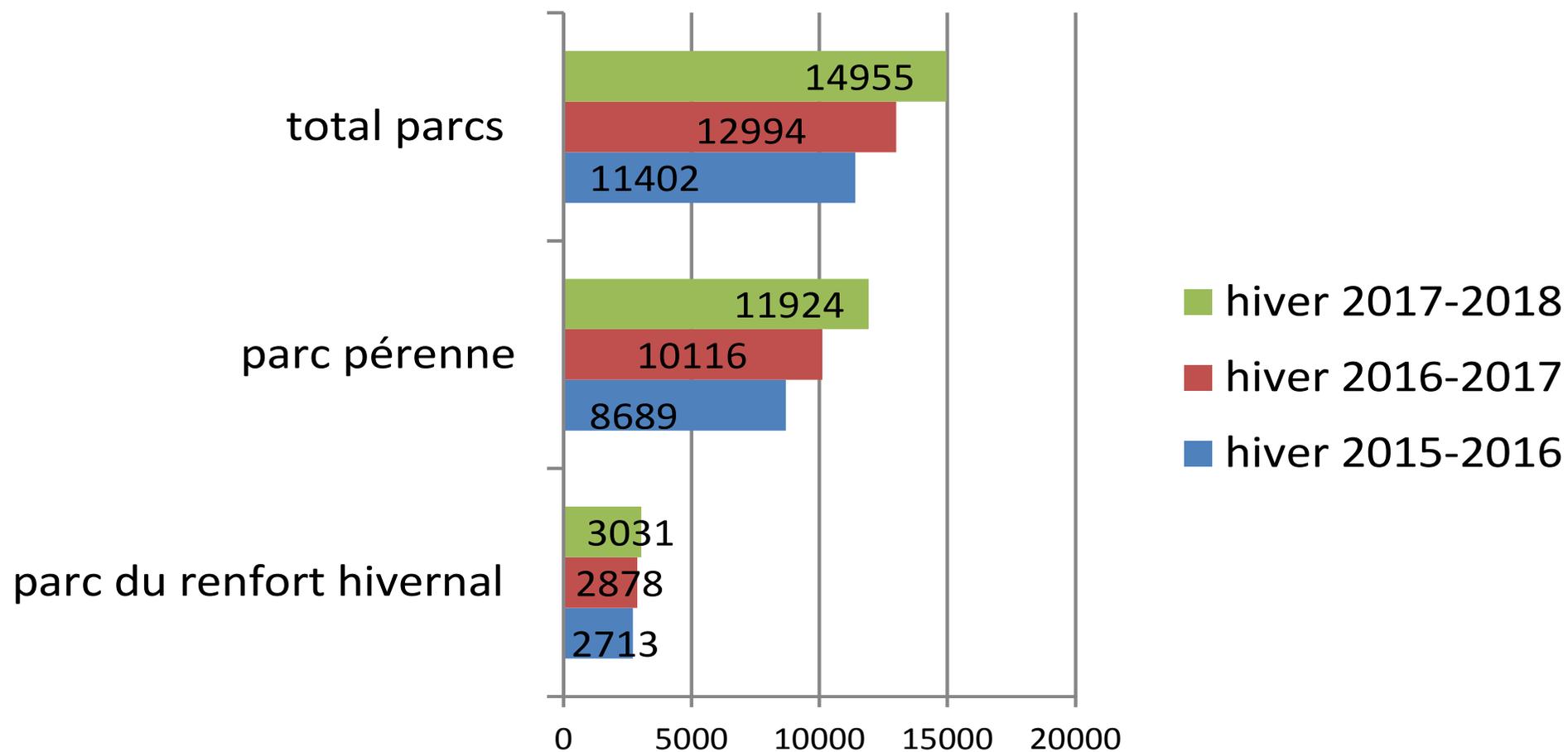
A la fin de la période hivernale, fermeture progressive du dispositif

- avec maintien des remontées d'informations. Pas de pérennisation de places annoncée.

Typologie des places supplémentaires hivernales en région Auvergne Rhône Alpes



Evolution des parcs d'hébergement hivernal et pérenne (en nombre de places pour la région)



4 - POINT D'AVANCEMENT SUR LE NPNRU

Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine

- Initié par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Objectif général : « Requalification des quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants »
- Approche et principes :
 - transformation globale des quartiers à l'horizon 2025 (habitat, désenclavement, espaces publics, activité économique)
 - projets intégrés aux contrats de ville et portés par les agglomérations
 - cohérence avec les ScoT et les PLH
 - mixité sociale et fonctionnelle
 - transition écologique
 - participation des habitants
- France: 200 quartiers d'intérêt national (PRIN) et 250 quartiers d'intérêt régional (PRIR)
- ANRU : de 5 à 10 Md €

Le NPNRU en Auvergne-Rhône-Alpes

- **19 quartiers d'intérêt national** :
 - instruction par l'ANRU (passage en RTP/CE)
 - phase protocoles de préfiguration avancée, préparation des conventions ANRU
- **34 quartiers d'intérêt régional** :
 - instruction par les DTA ANRU, gestion des crédits ANRU par le préfet de région
 - 113,6 M€ de concours financier ANRU (subventions et prêts bonifiés)
 - 99 M€ de crédits Région

=>NB : soutien de la région de 39M€ pour la programmation Politique de la Ville et de 42M€ pour les Projets Urbains Régionaux (QPV hors NPNRU)

	Projets d'intérêt national – PRIN		Projets d'intérêt régional – PRIR	
AIN	Oyonnax – La Forge-La Plaine	1	Bellignat - Prê des Saules Bourg-en-Bresse - La Grande Reyssouze Ambérieux – Courbes de l'Albarine	3
ALLIER			Montluçon - Pierre Leroux Montluçon - La Verrerie Cusset - Presles	3
ARDECHE			Le Teil – Centre ancien	1
CANTAL			Aurillac – Marmiers	1
DROME	Valence – Les Hauts de Valence-Pôlygone	1	Romans – La Monnaie Romans – Centre ancien Montélimar – Quartier ouest Pracomtal	3
ISERE	Echirolles – Villeneuve Grenoble – Villeneuve-Arlequin-Les Géants	2	Grenoble – Mistral St Martin d'Hères – Rendaudie-Champberton-La Plaine Vienne – Vallée de la Gère L'Isle d'Abeau – St-Hubert (dont Triforium) Villefontaine – St Bonnet Voiron – La Brunetière	6
LOIRE	Saint-Etienne – Tarentaise-Beaubrun-Séverine Saint-Etienne – Montreynaud	2	Rive-de-Gier – Centre ville St Chamond – Centre ville St Etienne – la Cotonne-Montferré St Etienne – Sud est	4
HAUTE-LOIRE			Le Puy-en-Velay – Val Vert	1
PUY-DE-DOME	Clermont-Ferrand – St Jacques Clermont-Ferrand – La Gauthière Clermont-Ferrand – Les Vergnes	3	Thiers – Centre ancien	1
RHONE	Bron-Parilly Bron-Terrailon Lyon Sauvegarde Rillieux-la-Pape – Ville nouvelle Vénissieux – Minguettes-Clochettes Vaulx-en-Velin – Mas du Taureau Villeurbanne – St Jean Villeurbanne - Les Buers Villefranche-sur-Saône – Belleruche	9	Givors – Les Vernes Givors – Centre ancien St Fons – l'Arsenal et Carnot-Parmentier Lyon – Langlet Santy Lyon – Mermoz St Priest – Bellevue	6
SAVOIE			Chambéry – Chambéry-le-Haut Aix-les-Bains – Marlioz Albertville – Val-des-Roses-Contamines	3
HAUTE-SAVOIE	Annemasse – Le Perrier	1	Cluses – Les Ewües Bonneville – Bois Jolivet-lesîles-Bellerive	2
TOTAL	19			34

Gouvernance des PRIR en Auvergne-Rhône-Alpes

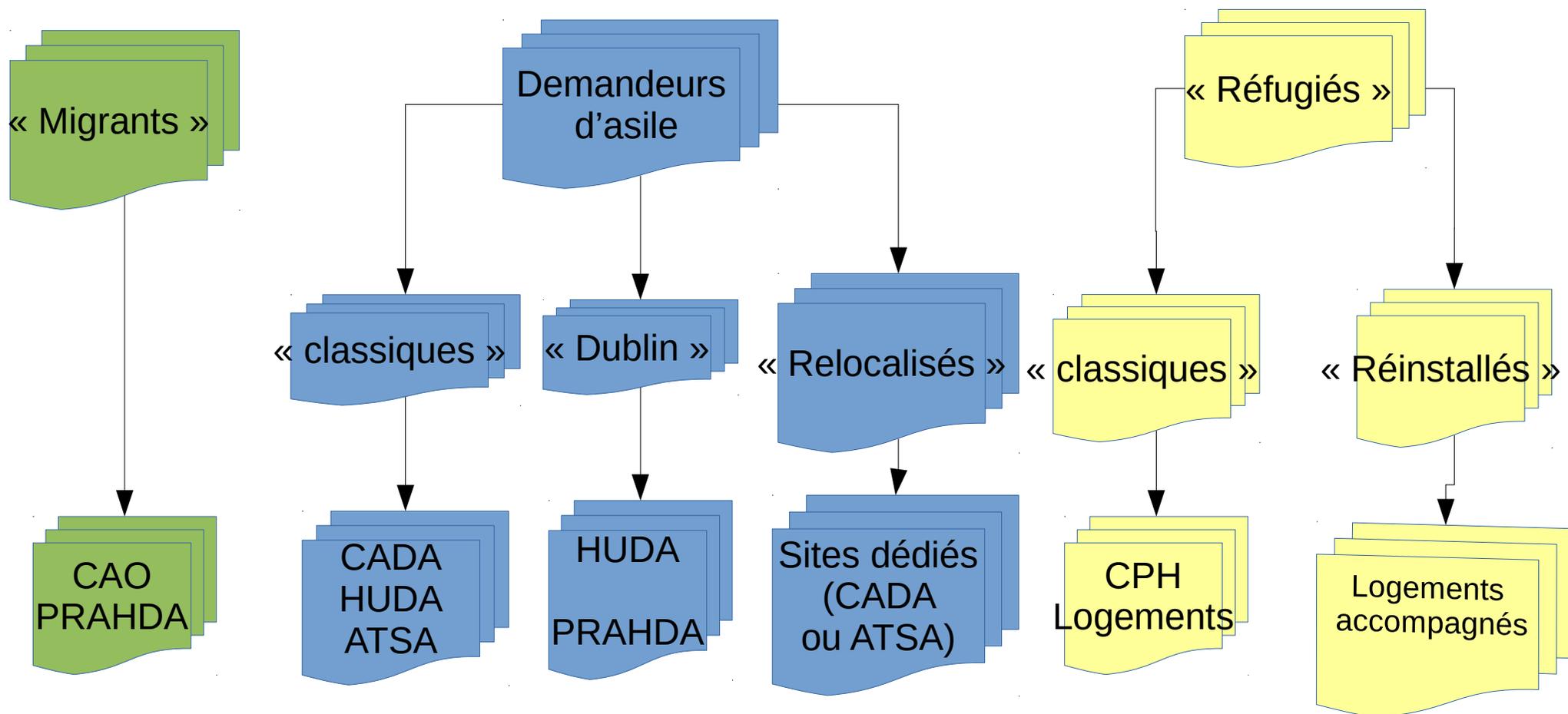
Le Comité régional de coordination des financeurs (CRCF)

- Examine chaque projet avant la signature de la convention pluriannuelle, puis en phase convention pour assurer le suivi du projet.
- Coprésidé par le préfet de région, le président du Conseil régional et le préfet du département concerné
- Participants: ANRU – CDC – ARRA HLM / USH Auvergne - Action logement - DREAL (délégation régionale de l'Anah) - Anah (PRIR en centre ancien dégradé) - CGET
- Sessions fixées à intervalle régulier – **1ère session le 4 décembre 2017** : Cusset (03), Grenoble-Mistral (38), St Martin d'Hères (38)
- Pas de quorum, avis dématérialisé possible
- objectif : dépôt des dossiers de présentation au 30 juin 2018

5 - POINT SUR L'INTEGRATION DES REFUGIES

Rappel des publics et dispositifs d'accueil

Sigles utilisés :
CADA : centre d'accueil pour demandeurs d'asile
HUDA : hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile
ATSA : accueil temporaire service de l'asile
PRAHDA : programme d'accueil et d'hébergement
des demandeurs d'asile 2017-2021
CAO : centre d'accueil et d'orientation
CPH : centre provisoire d'hébergement



Situation générale de la demande d'asile

Au 31 octobre 2017 : **74 578** demandeurs d'asile (DA) arrivés en France dont **9 481** en Auvergne-Rhône-Alpes

- Auvergne-Rhône-Alpes :
 - 12,71 % des flux de la demande d'asile au niveau national.
 - augmentation des flux de 32,8 % entre octobre 2016 et 2017 (15,2 % au niveau national).

Situation du parc

- 7264 places (CADA, Centre transit HUDA pérenne, ATSA, PRAHDA) hors CAO et places à gestion nationale

Situation des réfugiés au 21 novembre 2017

- 1537 réfugiés dans les structures asiles soit environ 16 % sur l'ensemble du parc
=> l'accès au logement des réfugiés : un enjeu majeur pour améliorer l'accueil

Les conditions de mise en œuvre de l'intégration

- Une approche nécessairement globale de la problématique intégration des réfugiés (une multitude d'enjeux croisés)
- Des dispositifs d'ores et déjà existants au niveau régional à conforter ou à développer
 - Création de nouvelles places de CPH
 - Financements de dispositifs sur le BOP 104
 - Structuration d'une politique au niveau régional

Le logement : problématique clef => une nécessaire implication des acteurs.

6 - FONCIER PUBLIC

Bilan depuis 2014

	Cessions à destination logement					Potentiel de constructions	
	Nombre de terrains	Dont État		Dont Établissements publics		Nombre de logements	Dont logements sociaux
		Hors décote	Avec décote	Hors décote	Avec décote		
2014	8	2	1	5	0	639	410
2015	6	1	2	3	0	213	125
2016	10	1	7	2	0	458	410
novembre 2017	4	0	3	1	0	495	347
Total	28	4	13	11	0	1 310	945

5 opérations en perspective de cession à très court terme



Pour en savoir plus, voir le rapport de mars 2017 sur [le site internet de la DREAL](#)

Actualisation de l'arrêté fixant la liste régionale du foncier public mobilisable aux fins de logement

→ **Voir le projet d'arrêté transmis aux membres du CRHH en amont de la réunion.**

L'arrêté comporte 3 articles et leurs annexes :

- l'article 1 vise la décote de droit
- l'article 2 vise les terrains SNCF cessibles à court terme mais qui ne sont pas sous le régime de la décote de droit
- l'article 3 vise les terrains qui font l'objet d'études en vue d'une éventuelle cession, à une date estimée se situant à partir de 2019.

L'avis au CRHH est requis pour l'inscription à la décote de droit c'est à dire pour l'article 1.

25 terrains inscrits à l'article 1

+ potentiellement 4 terrains dont la cession ne serait pas finalisée avant la signature du nouvel arrêté

Dont

18 terrains déjà à l'article 1 dans l'arrêté de décembre 2016

8 terrains à l'article 3 dans l'arrêté de décembre 2016

3 terrains nouveaux :

- Lyon 7ème (boulevard des Tchécoslovaques)
 - 98 logements existants qui pourraient être cédés à un bailleur et être conventionnés
- Chambéry (6 montée Valérieux)
- Annemasse (1 rue du 8 mai)

**Vote du CRHH
nécessaire**

FIN
Merci
de votre
attention

Prochaine séance plénière :
le vendredi 2 mars 2018 matin

(séminaire régional le 2 mars après- midi)



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES